

SEANCE DU LUNDI 02 MARS 2026 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice	10
présents	
ou représentés	10
votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

N°02032026-001

Date de la convocation
20/02/2026

OBJET

OUVERTURE
ANTICIPEE DES
CREDITS
D'INVESTISSEMENT
2026


Françoise BERNARD.

Signature et cachet

Le Secrétaire de séance,

Ludovic ESCARPA

Signature et cachet

L'an deux mille vingt-six, le 2 mars à 18 Heures 30, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, AUGEREAU Christelle, MONIER Isabelle, LAFERRERE Céline, RIVIERE Céline, M. ANDRODIAS Jérôme, DUZELIER Cédric, ESCARPA Ludovic, JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves

Absent (excusé) : Néant

Secrétaire de séance : M. ESCARPA Ludovic

Dans l'attente du vote du budget primitif 2026, il est proposé, conformément au référentiel budgétaire et comptable M57, l'ouverture anticipée de crédits d'investissement détaillée par chapitre, sur le budget principal et les budgets annexes

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que lorsque le budget de la collectivité n'est pas voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique l'exécutif de la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ;

De plus, le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (hors autorisations de programme), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

Compte-tenu des crédits ouverts au budget 2025 de 249 983 €, des crédits peuvent être ouverts par anticipation à hauteur de 62 495 €.

Vu la délibération n°23012026-004 du 23 janvier 2026, portant ouverture anticipée des crédits d'investissement à hauteur de 4 357 €, au programme 10038, article 2151 - Réseaux de voirie, soit un reste à ouvrir possible pour 2026 de 58 138 €.

Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits sur le programme de la voirie rurale pour régler le surcoût de 2 120 € des travaux de réfection du chemin du Pan Bas par l'entreprise DELAVET.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir, dès le 1^{er} janvier 2026, des crédits d'investissement sur le budget communal de la façon suivante :

SEANCE DU LUNDI 02 MARS 2026 A 18 H 30

Programme	Article	Crédits autorisés par ouverture anticipée 2026
10038 Voirie rurale	2151 Réseaux de voirie	2 120 €

Le conseil municipal :

- APPROUVE l'ouverture des crédits anticipés dans les conditions exposées ci-dessus dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année 2025.
- PRECISE qu'un état des dépenses engagées en vertu de cette autorisation doit être dressé par l'ordonnateur, adressé au comptable et joint au budget lors de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Fait à VASSEL, le 3 mars 2026.

Le Maire,

Françoise BERNARD.

